

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021

Début : 19h30

Fin : 22H00

Secrétaire de séance : Bernard TANNOUS

Membres du conseil municipal	PRESENT	ABSENT/ EXCUSE	POUVOIR
Patrick LABAYLE, Maire	X		
Florence BERRY, Adjointe		X	Patrick LABAYLE
Philippe DUBROCA, Adjoint	X		
Nicole CHANFREAU, Adjointe	X		
Antoine ROQUE, Adjoint	X		
Christine RONCALLI, Conseillère	X		
Marilys BIRAC, Conseillère		X	
Valérie BOISSELIER, Conseillère	X		
Nathalie CARRASSET, Conseillère	X		
Bernard TANNOUS, Conseiller	X		
Stéphane SPELEERS, Conseiller	X		
Stéphanie JADOT, Conseillère	X		
Damien ROCHET, Conseiller	X		
Romain LAMY, Conseiller	X		

### ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

#### **I. DELIBERATIONS**

1. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
2. Fonds Départemental d'Aide des Voies Communales (FDAVC)
3. Convention de prestations de services avec le Syndicat Mixte du Sauternais

#### **II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS**

1. Présentation des dossiers en cours par les adjoints
2. Point situation COVID
3. Informations

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

**VOTE : 13 Pour 00 Contre 00 Abstention**

## I. DELIBERATIONS

### 1. Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Travaux d'entretien de la voirie communale

Philippe DUBROCA, adjoint en charge de l'urbanisme, présente au Conseil Municipal le détail estimatif établi par le Cabinet ESCANDE en vue de la réalisation de travaux d'entretien de la voirie communale. Il propose à ses collègues de solliciter une aide financière à l'Etat au titre de la D.E.T.R.

- Réfection de chaussée - Trottoirs - Eaux pluviales sur les voies communales suivantes :
  - Voie communale n° 2 (partie) : lieu-dit « Saphore » ;
  - Voie communale n° 13 (partie) : lieu-dit « Les Arrocs Nord » ;
  - Voie communale n° 15 (partie) : lieu-dit « Pédebayle » ;
  - Voie communale n° 18 : lieu-dit « Au Canard » ;
  - Voie communale n° 23 : de « Janille » au « Canard ».
  
- Curage de fossés - Dérasement d'accotements sur les voies communales suivantes :
  - Voie communale n° 2 (partie) ;
  - Voie communale n° 4 (partie) ;
  - Voie communale n° 7 ;
  - Voie communale n° 9 (partie) ;
  - Voie communale n° 10 (partie) ;
  - Voie communale n° 13 (partie) ;
  - Voie communale n° 15 (partie) ;
  - Voie communale n° 17 (partie).

Il indique que les modalités d'attribution de la D.E.T.R. se résument ainsi :

- Taux de subvention : 25 à 30 % de la dépense, dans la limite de 25 % du montant de la dépense voirie.

Philippe DUBROCA présente à l'Assemblée le plan de financement de l'opération dont le coût global s'élève à 169 733,35 € HT (honoraires d'étude et SPS inclus) :

DEPENSES HT		FINANCEMENT PREVISIONNEL	
	Montants	Subvention sollicitée	Montants
Travaux	159 733,35 €	DETR sur les autres investissements	18 255,45 €
Honoraires étude/SPS	10 000,00 €	Autofinancement	151 477,90 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>169 733,35 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>169 733,35 €</b>
TVA 20 %	33 946,67 €		
TOTAL TTC	203 680,02 €		

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le projet établi par le maître d'œuvre Cabinet ESCANDE, géomètre-expert DPLG ;
  
- **APPROUVE** le plan de financement suivant en recettes :
  - Subvention au titre de la D.E.T.R. 18 255,45 € HT
  - Autofinancement 151 477,90 € HT
  
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : 13 Pour 00 Contre 00 Abstention

**2. Demande de Fonds Départemental d'Aide des Voies Communales (FDAVC) – Travaux d'entretien de la voirie communale**

Philippe DUBROCA, adjoint en charge de l'urbanisme, présente au Conseil Municipal le détail estimatif établi par le Cabinet ESCANDE en vue de la réalisation de travaux d'entretien de la voirie communale. Il propose à ses collègues de solliciter une aide financière au Conseil Départemental au titre du F.D.A.V.C.

Il indique que les modalités d'attribution de subvention du F.D.A.V.C. par le Conseil Départemental se résument ainsi :

- Enveloppe subventionnable annuelle : 25 000.00 € HT
- Taux de subvention : 35 % avec coefficient de solidarité de 1.05

**Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		FINANCEMENT PREVISIONNEL	
	Montants	Subvention sollicitée	Montants
Travaux	159 733,35 €	FDAVC	9 187,50 €
Honoraires étude/SPS	10 000,00 €	DETR	18 255,45 €
		Autofinancement	142 290,40 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>169 733,35 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>169 733,35 €</b>
TVA 20 %	33 946,67 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>203 680,02 €</b>		

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : 13 Pour 00 Contre 00 Abstention

**3. Convention de prestations de services avec le Syndicat Mixte du Sauternais**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de reconduire en 2021 les prestations de services avec le Syndicat Mixte du Sauternais pour divers travaux tels que le curage des fossés, l'égouttage, l'éclairage public, la réparation des routes sur le territoire communal.

Les tarifs horaires 2021 votés par le Conseil Syndical sont les suivants :

- Pelle mécanique avec chauffeur : 70.30 € TTC/heure
- Camion benne ou nacelle avec chauffeur : 67.24 € TTC/heure
- Main d'œuvre supplémentaire : 29.84 € TTC/heure

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention de prestation de services,

- **ACCEPTE** de renouveler la convention signée avec le Syndicat Mixte du Sauternais pour une durée d'un an ;
- **DIT** que cette dépense sera prévue au budget 2021.

**VOTE : 13 Pour 00 Contre 00 Abstention**

## II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

- Présentation des activités des adjoints et des commissions :

- **Florence BERRY** : M. le Maire prend la parole en l'absence de Florence BERRY.

- Aide à l'inscription à la vaccination des administrés n'ayant pas accès à Internet

- **Philippe DUBROCA** :

- Commission sécurité : compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2021

- STATIONNEMENT :

- Trois zones posent problème. L'entrée du bourg depuis LANGON (P1), Quartier SAPHORE à droite en descendant le long des habitations (P2) dans les lotissements (P3).

La commission propose :

- P1 : Interdiction du stationnement à partir du rétrécissement du trottoir vers LANGON
- P2 : Interdiction du stationnement à droite en descendant, du début à la fin des limites des habitations
- P3 : Rappel de l'interdiction de stationnement en chevauchant le trottoir
- Campagne de sensibilisation puis mobilisation de la gendarmerie pour verbalisation éventuelle.
- Campagne de sensibilisation pour que les habitants garent leur voiture sur les aires de stationnement obligatoires à l'intérieur de leur propriété et si le stationnement le long du trottoir à droite ne se régule pas, pose de panneaux d'interdiction de stationner le long du trottoir.

- CIRCULATION ROUTIERE :

La commission propose de compléter la signalétique routière pour une sécurisation pratique et juridique des limitations de vitesse.

- VC 4/VC 26 : Pose panneau agglomération
- VC 26/ENTREE LOTISSEMENT : Pose panneau interdiction de tourner à droite
- VC 15 : Pose panneaux vitesse limitée 50 km heure
- VC 15/VC 17 : Suppression du panneau stop sur la VC 15 et pose panneau stop sur la VC 17
- VC 23 : Pose panneau stop sur la VC 18
- VC 19 : Pose panneau virage dangereux

- SUITES A DONNER AUX DEMANDES FORMULEES PAR DES HABITANTS :

Certaines demandes sont satisfaites par l'énoncé ci-dessus, d'autres non.

Ainsi :

- Pose panneau stop sortie GIRONDE HABITAT : Refusé
- Vitesse limitée à 30km/h et dos d'âne alternatif dans le lotissement CLOS DES CERISIERS : Refusé
- Pose d'un « radar pédagogique » avant la zone 30 de ROUSSEAU : Refusé

- Après avoir présenté le rapport de la commission, Philippe DUBROCA propose à ses collègues de procéder à un vote pour l'implantation d'un panneau stop sur la VC 17 : 12 Pour / 1 Contre

**- Nicole CHANFREAU :**

- Recrutement en cours pour un renfort de personnel à l'école lors de la pause méridienne et la garderie du soir (4 heures par jour).
- Une information va être communiquée aux parents ne travaillant pas afin qu'ils récupèrent leurs enfants après le temps scolaire pour éviter de surcharger la garderie.
- Du matériel informatique obsolète a été débarrassé.
- Travail en cours sur la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des services périscolaires permettant de faciliter la gestion des tickets de cantine pour le secrétariat et les agents de restauration.
- Achat de sièges pour les ATSEM.

**- Antoine ROQUE :**

- Compte-rendu de la réunion PCAET organisée par la CDC, qui se mobilise pour la mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial dans une démarche de développement durable. L'objectif est de faire émerger des actions concrètes impulsées par les élus pour lutter contre les changements climatiques.
- La commission communication de la CDC a communiqué une note sur la mise en place de différents supports de communication, et mutualise les besoins des communes.
- Réunion commission communication fixée le mardi 02 février à 19h.
- La vidéo des vœux de M. le Maire sur le site de la commune a été très appréciée (700 vues à ce jour).
- Des cartes de vœux ont été distribuées par les élus aux habitants de la commune.
- Droit Individuel à la Formation (DIF) : Attente des dates de formations.

- Alarmes anti-intrusions : Les alarmes de l'école et de la mairie ont été remplacées par des systèmes anti-intrusions plus performants, suite à des dysfonctionnements.
- Acte de rétrocession « Le Clos des Cerisiers » : La signature de l'acte de rétrocession de voirie du Lotissement du Clos des Cerisiers à la commune aura lieu le jeudi 28 janvier.
- PLUI : L'arrêté d'approbation du PLUI ne sera pris qu'en mars 2022 en raison de la crise sanitaire.
- Terrain d'accueil provisoire « Au Claou » : Le permis de construire à titre précaire a été signé le 8 janvier. Ainsi, Aquitanis va procéder à l'aménagement d'aires de stationnement des gens du voyage.
- Ecole : Reprise d'enduit côté façade maternelle et rampe handicapés acceptée par l'entreprise.
- Point situation COVID : La CDC propose aux communes de recenser les personnes âgées de plus de 75 ans dans le cadre des inscriptions à la vaccination.
- Intervention de Nathalie CARRASSET : Compte-rendu de la réunion d'informations sur la santé mentale organisée par l'AMG 33 au Centre Hospitalier de Cadillac.

Le prochain Conseil Municipal se réunira le jeudi 25 février 2021 à 19h30.

Séance levée à 22h00.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Conseillers Municipaux